# L'ABEILLE.

BULLITT, MAGNE, & CO.
No. 86, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Les insérer par carré de chaque longueur, pour la première insertion, et pour chaque répétition subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de dix lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année ou pour de courts délais. Les agences résidant magasin de détail, 50%. Les Banques, compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, les agens pour ventes, faillites et licitations, 25%. Les avocats, les commandans de navires et consignataires, 5%. Les notaires, 10%. Les annonces judiciaires et autres, 10%.

Le prix de chaque insertion d'annonce extraite d'un car ne sera jamais moindre que celui de la première insertion.

LES ANNONCES de mariage, avis de décès, les articles de commerce, les ventes à l'encan, les ventes de terrains, les ventes de biens meubles, les locations de maisons, les ventes de navires, les ventes de marchandises, les ventes de bateaux, les ventes de chevaux, les ventes de voitures, les ventes de bestiaux, les ventes de fonds de commerce, les ventes de propriétés, les ventes de créances, les ventes de rentes, les ventes de droits, les ventes de parts